DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT POUR CAMIONS PIZZAS

(Loi relative à l'exercice des activités ambulantes du 03 mars 1969, Décret n° 70-708 portant disposition sur la loi de 1969 relative aux activités ambulantes, Règlement local sur la vente ambulante en camions-pizzas n° 00073/2008 du 30 janvier 2008)

3 2000)
Le soussigné NOM, Prénom
Raison socials
Raison sociale
Adresse complète
86
☎
Sollicite l'autorisation d'installer un camion pizza sur la Commune de Salon-de-Provence en 1 des emplacements disponibles.
Fait à SALON de PROVENCE

Fait à SALON-de-PROVENCE, le

Cachet et signature du requérant

NB: Le nombre d'emplacements est limité à par arrêté municipal sur la Commune de Salonde-Provence, il est donc conseillé de s'inscrire sur la liste d'attente du Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public en cas d'absence d'emplacement vacant.

A retourner au Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public
© 04.90.44.89.62 - FAX : 04.90.44.89.45

e-mail: police-administrative@salon-de-provence.org



DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT POUR CAMIONS PIZZAS / FOOD TRUCK

(Pièces administratives à fournir)

- 1/ Le formulaire de demande d'autorisation complété
- 2/ Copie de la Carte Nationale d'identité
- 3/ La carte permettant l'exercice d'activité non sédentaire
- 4/ L'attestation d'immatriculation à l'URSSAF et l'attestation mise à jour des versements 20,Avenue Viton 13299 MARSEILLE CEDEX
 - Travailleur indépendant 2 04-91-83-52-00
 - Employeur
- **1** 04-91-83-52-20
- 5/ L'attestation d'assurance obligatoire couvrant tous les risques d'accidents professionnels.
- 6/ Le récépissé de déclaration du véhicule délivré par les services vétérinaires. Service de l'Hygiène, Direction de la Protection de la Population Hôtel des Finances 22, Rue Borde 13285 MARSEILLE Tel: 04-91-17-95-00
- 7/ Extrait d'inscription au registre du commerce

<u>NB</u>:L'attribution d'un emplacement fera l'objet d'un permis de stationnement délivré par le Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public, en fonction des places disponibles prévues par arrêté municipal

Service Réglementation et Gestion de l'Espace Public - 204.90 . 44.89.62 - FAX : 04.90.44.89.45 e-mail : police-administrative@salon-de-provence.org